

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-le-BOUVERET  
MERCREDI 15 MARS 2016- 19 heures**

Le quinze mars deux mil seize à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Cantine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

**Présents :** Jean-Marc BOUCHET, Jacques TISSOT, Jean-Marie TERRASSON, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Nathalie ROSSIN, Benoît FALCONNET, Véronique PELAUD-MARTIN, Sylvie TISSOT VIEULLES, Bernadette CRUZ, Gerhard WINKLER, Patrick BAU, Marie-Pierre BIAGGINI

**Secrétaire de Séance :** Bernadette CRUZ

**Procuration :** Malvina RIPOLL à Jean-Marc BOUCHET ; Robert BIZET à Gerhard WINKLER

**Absent excusé :** -

**DELIBERATIONS NOTES**

➤ **Approbation du compte administratif du Budget principal**

1° - présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Recettes ou excédents

*Compte Administratif*

Résultats reportés	-----	223 237.98	169 700.78		
Opérations de l'exercice	286 384.42	418 222.87	868 641.23	742 313.70	
<b>Totaux</b>	<b>286 384.42</b>	<b>641 460.85</b>	<b>1 038 342.01</b>	<b>742 313.70</b>	
Résultats de clôture		355 076.43	296 028.31		59 048.12
Restes à réaliser	-----	-----	78 524.68	213 738	
<b>Totaux cumulés</b>		<b>355 076.43</b>	<b>374 552.99</b>	<b>213 738</b>	
<b>Résultats définitifs</b>		<b>355 076.43</b>	<b>160 814.99</b>		<b>194 261.44</b>

2° - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications

du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Jacques TISSOT, Jean-Marie TERRASSON, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Nathalie ROSSIN, Patrick BAU, Benoît FALCONNET, Véronique PELAUD-MARTIN, Sylvie TISSOT VIEULLES, Gerhard WINKLER, Marie-Pierre BIAGGINI, Bernadette CRUZ

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Approbation du Compte de Gestion 2015**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**déclare** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

=>**adoptée à l'unanimité.**

➤ **Affectation des résultats 2015**

Vu les résultats 2015 de la Commune de VILLY-le-BOUVERET faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 355 076.43 euros, un résultat d'ensemble de 194 261.44 euros et un solde d'exécution d'investissement de - 296 028.31 €.

**Le Conseil Municipal décide** d'affecter ces résultats de la manière suivante :

\* au compte 001 –Déficit d'investissement reporté : la somme de 296 028.31 euros,

\* au compte 002 – Excédents Reportés : la somme de 194 261.44 euros.

\*au compte 1068 – Excédents de fonctionnement : la somme de 160 814.99 euros.

➤ **Adoption du Budget Primitif 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal** adopte le Budget Primitif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Fonctionnement :	646 501.44	646 501.44
- Investissement :	746 457.77	611 244.45
<b>TOTAL</b>	<b>1 392 959.21</b>	<b>1 257 745.89</b>
<i>Pour mémoire (RAR)</i>	<i>78 524.68</i>	<i>213 738</i>
<b>TOTAL après RAR</b>	<b>1 471 483.89 €</b>	<b>1 471 483.89 €</b>

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Vote des Taux d'Imposition de 2016 des quatre Taxes Directes Locales**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les taux d'imposition pratiqués en 2015.

Au vu du contexte économique toujours difficile et afin de ne pas augmenter la pression fiscale pour les administrés, Monsieur le Maire propose de reconduire ces taux pour 2016.

En conséquence, il propose, pour 2016, les taux suivants :

- Taxe d'Habitation	5.91 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	3.87 %
- Taxe sur le Foncier non bâti	24.02 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	8.68 %

**Le Conseil Municipal adopte** les taux d'imposition des quatre taxes directes locales tels que proposés ci-dessus.

**Précise** que ces taux seront étudiés pour 2017 au vu de la baisse des dotations lors d'une réunion dédiée.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Attribution de subventions 2016**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

Lieutenant de louveterie	80
Banque Alimentaire	100
ADMR	700
ADMR SSLAD	700
Allo stopalcool	150
APE Villy Menthonnex	2886
Bibliothèque de Villy le Bouveret	100
Les Bornains du 3 <sup>ème</sup> âge	150
Assiette Gourmande (Cantine)	5000
UC/AFN Cruseilles	120
Nez Rouge	50
Resto du Cœur	100
Ligue contre le cancer	200
Le cercle rural	800
Alzheimer	100
De l'ombre à la Lumière	50
Secours en montagne du Pays Rochois	50
MFR Bonne	50
Syndicat d'élevage hippique	100
Handisport	50
G2PM SPORT 74	100
Graines de Favis	4071
ADPC74	100
ESCR (Ecole la Roche)	450
Art et miss	1000

PRECISE que ces dépenses seront imputées au compte 6574 du budget primitif.

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Approbation du compte administratif du Budget d'assainissement non collectif**

1° - présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

*Compte Administratif*

Résultats reportés	-----	3 314.06
Opérations de l'exercice	92.76	102.04
<b>Totaux</b>	<b>92.76</b>	<b>3 416.10</b>
Résultats de clôture		3 323.34
Restes à réaliser	-----	-----

2° - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications

du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Jacques TISSOT, Jean-Marie TERRASSON, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Nathalie ROSSIN, Patrick BAU, Benoît FALCONNET, Véronique PELAUD-MARTIN, Sylvie TISSOT VIEULLES, Gerhard WINKLER, Marie-Pierre BIAGGINI, Bernadette CRUZ

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Approbation du Compte de Gestion 2015 – Budget assainissement non collectif**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget d'assainissement non collectif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, **déclare** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Affectation des résultats 2015 – Budget d’assainissement non collectif**

Vu les résultats 2015 du budget d’assainissement non collectif de la Commune de VILLY-le-BOUVERET faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 3 323.34 euros,

**Le Conseil Municipal, décide** d’affecter ces excédents de la manière suivante :

\* au compte 002 – Résultat de Fonctionnement Reporté : la somme de 3 323.34 euros.

=> **adoptée à l’unanimité.**

➤ **Adoption du Budget Primitif 2016 d’Assainissement non Collectif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la Loi d’Orientation n° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l’organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Ayant entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal adopte** le Budget Primitif de l’exercice 2016 d’assainissement non collectif, arrêté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Fonctionnement :	3 373.34	3 373.34
<b>TOTAL</b>	<b>3 373.34</b>	<b>3 373.34</b>

➤ **Convention avec l’association Graine de Favis pour la mise à disposition de locaux et d’agents**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu’il convient de prendre une délibération pour refacturer à l’association Graine de Favis l’utilisation des locaux et des agents mis à disposition pour l’activité périscolaire.

Une convention doit déterminer les modalités de facturation entre la Commune et l’Association.

**Le Conseil Municipal approuve** la convention,

**Donne pouvoir** au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

=> **adoptée à l’unanimité.**

➤ **Demande de subventions pour la réhabilitation de l’ancienne salle informatique en logement social communal**

Dans le cadre de la réhabilitation de l’ancienne salle informatique en logement social communal, la Commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.D.T, à l’Etat auprès du fonds spécial de relance à l’investissement et ainsi qu’auprès des fonds parlementaires d’après le plan de financement suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Libellé	Montant (€ HT)	Libellé	Montant (€)
Rénovation de l'appartement	26 178.39 €	F.D.D.T. (45.84%)	12 000€
		Réserves parlementaires (19.09%)	5 000 €
		Etat-Plan de soutien à l'investissement (15.06%)	3 943 €
		Auto financement (20.01%)	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 178.39 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 178.39 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

- ✓ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre du F.D.D.T., auprès des fonds parlementaires et de l'Etat,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Demande de subvention pour la création d'un arrêt de car au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'arrêt de bus à proximité du futur groupe scolaire. Afin de mener à bien ce projet, il est prévu le plan de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Libellé	Montant (€ HT)	Libellé	Montant (€)
Arrêt de car	28 939.05 €	Amende de police (30%)	8 680 €
		Auto financement (70%)	20 259.05 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 939.05 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 939.05 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

- ✓ **VALIDE** le projet ci-dessus exposé,
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus
- ✓ **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Demande de subventions pour l'élargissement de la route de Chez Bouchet**

Dans le cadre de l'élargissement de la Route de Chez Bouchet, la commune sollicite une subvention auprès du Conseil départemental au titre du F.D.D.T. , auprès des amendes de police ainsi qu'auprès des fonds parlementaires d'après le plan de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Libellé	Montant (€ HT)	Libellé	Montant (€)

Elargissement route de Chez Bouchet	7 336 €	F.D.D.T. (27.3%)	2 000 €
		Amendes de police (27.3%)	2 000€
		Réserves parlementaires (25.4%)	1868 €
		Auto financement (20%)	1468 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 336 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7336 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

- ✓ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre du F.D.D.T. , des amendes de police et auprès des fonds parlementaires,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Demande de subventions pour le revêtement de la route de chez Bedonnet**

Dans le cadre de la réfection entière du revêtement de la voie, la Commune sollicite une subvention auprès du Conseil départemental au titre du F.D.D.T ainsi qu'auprès des fonds parlementaires d'après le plan de Financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Libellé	Montant (€ HT)	Libellé	Montant (€)
Revêtement route de Chez Bedonnet	50 420 €	F.D.D.T. (59.5%)	30 000 €
		Réserves parlementaires (20.5%)	10 336 €
		Auto financement (20%)	10 084 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 420 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 420 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

- ✓ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre du F.D.D.T. et auprès des fonds parlementaires,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Demande de subventions pour l'accès secours pompiers à la bibliothèque**

Dans le cadre de la création de la nouvelle bibliothèque, la création d'un accès secours pour les pompiers ainsi que les livraisons est nécessaire.

La Commune sollicite une subvention auprès du Conseil départemental au titre du F.D.D.T , auprès des amendes de police ainsi qu'auprès des fonds parlementaires d'après le plan de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>

Libellé	Montant (€ HT)	Libellé	Montant (€)
Accès secours pompiers/livraisons	9597.80 €	F.D.D.T. (31.3%)	3 000 €
		Amendes de police (26%)	2 500€
		Réserves parlementaires (22.7%)	2 177.80 €
		Auto financement (20%)	1920 €
<b>TOTAL</b>	<b>9597.80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9597.80 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

- ✓ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre du F.D.D.T. , des amendes de police et auprès des fonds parlementaires,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Convention avec la commune de Cernex pour la mise à disposition d'un agent au centre de loisirs des Bornes**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la validation d'un stage, un agent de la commune de Cernex doit assurer la direction d'un centre de loisirs.

Dans le cadre de la finalisation de ce diplôme, la Commune de Villy le Bouveret accueillera cet agent, mis à disposition par la commune de Cernex selon les modalités précisées dans la convention ci-jointe.

**Le Conseil Municipal approuve** la convention et donne pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Classement de la voie d'accès à la Source dans le domaine public communal**

Suite à la construction d'un ensemble immobilier locatif de 6 logements dénommé « La Source » par l'OPH, il était convenu que la voie d'accès aux terrains soit retirée de l'assiette du bail pour être remise à la Commune de VILLY-LE-BOUVERET, à l'achèvement des travaux. L'emprise concernée est matérialisée sous teinte jaune sur le plan ci-joint, pour une surface totale de 287 m<sup>2</sup> correspondant, à savoir :

- à la parcelle A 2009 pour 62m<sup>2</sup>
- à la parcelle A 2013 pour 5 m<sup>2</sup>
- à une superficie de 57 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle A 2007
- à une superficie de 163 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle A 2012.

Considérant que les fonctions de desserte et de circulation ne sont pas atteintes par ce classement, la procédure est dispensée d'enquête publique selon la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II.

**Le Conseil Municipal accepte** le classement de la voie d'accès à la source dans le domaine public communal pour les emprises énumérées ci-dessus.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Attribution du marché de service relatif à l'Élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme et des annexes sanitaires des communes membres du groupement**



- **Jumelage:** un panneau mentionnant notre jumelage avec le village de Gutenberg va être posé à l'entrée du village pour la rencontre prochaine du jumelage. L'aval est donné pour la commande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

A Villy-le-Bouveret,  
le 25 mars 2016  
Jean-Marc BOUCHET

